

DÉLIBÉRATION n° 22-035 de la séance du 08/11/2022
OBJET : Création d'un contrat de projet – Schéma de coordination, mutualisation et spécialisation

L'an deux mille vingt deux, le mardi huit novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Vertou, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.
Nombre de présents : 19 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Nicolas CRIAUD, Anthony BERTHELOT, Jean-Michel BRARD, Frédéric MILLET, Bernard MORILLEAU, Jacques PRAUD, Philippe JOUNY, Alain VEY, Yvon LERAT, Rodolphe AMAILLAND, Laurent DEJOIE,

Mmes Karine PAVIZA, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Claire HUGUES.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Emmanuel TERRIEN avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Thierry AGASSE avait donné pouvoir à M. Alain VEY,
- › Mme Pascale BRIAND avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BRARD,
- › M. Jean-Pierre POSSOZ avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Anthony BERTHELOT,
- › Mme Lydie MAHÉ avait donné pouvoir à M. Bernard MORILLEAU,
- › M. André KLEIN, avait donné pouvoir à M. Nicolas CRIAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

MM. Thierry AGASSE, Claude CAUDAL, André KLEIN, Jean-Pierre POSSOZ, Driss SAÏD, Emmanuel TERRIEN, Bernard LEBEAU, Christophe JOUIN,

Mmes Pascale BRIAND, Edith MARGUIN, Christelle BRAUD, Aïcha BASSAL, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Lydie MAHÉ, Barbara NOURRY.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Marylène SAUDREAU, comptable assignataire.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
Mme Nathalie ANGOMARD, directrice déléguée Emploi et dynamiques professionnelles,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, responsable Développement territorial et relations aux publics,
Mme Mathilde BELLEIL, chargée de communication.

À l'unanimité, Mme Karine PAVIZA a été désignée secrétaire de séance.

CRÉATION D'UN CONTRAT DE PROJET

SCHÉMA DE COORDINATION, MUTUALISATION ET SPÉCIALISATION

EXPOSÉ

Le schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Pays de la Loire a été adopté par délibérations concordantes des cinq centres de gestion de la région entre le 25 mai et le 12 juillet 2022.

Sa mise en œuvre nécessitant un recrutement dédié, le Conseil d'administration, par délibération du 24/02/2022, avait créé un emploi non permanent de chargé de mission à temps complet correspondant au grade d'attaché territorial, pour une durée de deux ans.

La procédure de recrutement engagée a conduit à retenir une candidate au grade d'ingénieur principal,

C'est pourquoi il est nécessaire d'acter que l'emploi créé le 24 février 2022 doit être supprimé. Il est proposé de créer un nouvel emploi non permanent de chargé de mission à temps complet correspondant au grade d'ingénieur principal, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} décembre 2022.

DÉLIBÉRÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, et notamment ses articles 33 à 35 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°22-010 du 24/02/2022 du conseil d'administration du Centre de gestion relative à la création d'un contrat de projet pour le pilotage et l'animation du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Pays de la Loire ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Abroge** la délibération n°22-010 du 24/02/2022 du conseil d'administration du Centre de gestion ;
- **Décide** la création d'un emploi non permanent de chargé de mission pilotage et animation du schéma régional de coordination, mutualisation et spécialisation à temps complet au grade d'ingénieur principal ;
- **Autorise** le Président à recruter un agent contractuel sur le fondement de l'article 3 II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, à signer le contrat afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Précise** que ce contrat sera d'une durée initiale de 2 ans renouvelable expressément dans la limite de 6 ans maximum ;
- **Décide** que la rémunération sera fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade d'ingénieur principal ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe du Centre de gestion.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philip SQUELARD